



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00235

Numéro SIREN : 520 650 870

Nom ou dénomination : BLUE-INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/003418

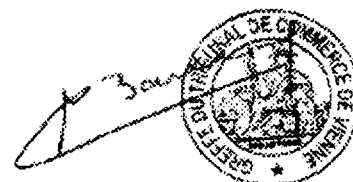
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE

Dénomination : BLUE-INVESTISSEMENT
Adresse : 100 rue de Luzais 38070 Saint-quentin-fallavier -
FRANCE-

n° de gestion : 2010B00235
n° d'identification : 520 650 870

n° de dépôt : A2016/003418
Date du dépôt : 01/07/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 29/02/2016



584637

N° 3618 du 01/07/16

BLUE-INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 2 667 727 euros
Siège social : 100 rue de Luzais, 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
520 650 870 RCS VIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf février,
A 10 heures 40,

Monsieur Maxime BOBBIA,
domicilié 100 Rue de Luzais, 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER,

Associé unique de la société BLUE-INVESTISSEMENT,

La société IN EXTENSO, co-Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est présente.

La société Pierre Jacquot & Associés, co-Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Maxime BOBBIA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2015 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Maxime BOBBIA, associé unique, a pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des co-Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et rapport sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2015 et quitus au Président,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 août 2015,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Renouvellement des mandats de co-Commissaire aux Comptes titulaire et co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

CINQUIEME DECISION

Les mandats de la société Pierre Jacquot & Associés, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société JFF AUDIT, co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration,, l'associé unique décide de nommer :

- la société COMMISSARIAT FINANCES REVISION, société à responsabilité limitée ayant son siège social 840 rue Pasteur 38670 CHASSE-CHASSE-SUR-RHONE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro 384 020 723, inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale de GRENOBLE, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Mikaël MARION, domicilié 7 Chemin des Blondailles – Lotissement Croix Bessenay – 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT, inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale de LYON, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021.

.../...

SEPTIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, Monsieur Maxime BOBBIA, en sa double qualité d'associé unique et de Président, a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique et le Président
Maxime BOBBIA

